

# COMMUNE DE RILHAC XAINTRIE

## COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL –

### Séance du 26 janvier 2018

- Travaux de voirie 2018 :

Le Conseil Municipal a décidé d'établir les priorités comme suit :

- \* VC n°7 du Pomeyrol à Maugant
- \* VCS n°14 de Maugant à Eybret
- \* CR n°19 du Pomeyrol à La Chauffrette
- \* CR n° 10 menant à Charel

Des demandes de subvention vont être déposées auprès du Conseil Départemental (6000 € de dotation annuelle) ainsi qu'auprès de la Préfecture (40% plafonné à 100 000 € soit une potentielle subvention de 40 000 €).

Des études vont être réalisées sur les villages de Rollières et de Visis concernant les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, afin de pouvoir programmer par la suite la réfection de la voirie dans ces 2 villages.

- Location de la maison de type F4 sise le Bourg : Accord est donné pour louer le dit logement communal à compter du 01<sup>er</sup> mars 2018, pour un loyer de 375 € hors charges. Le futur locataire s'est engagé à réaliser des travaux de peinture.
- Devenir du RPI RILHAC-AURIAC : Décisions ont été prises :
  - De voter en faveur de la création d'un Regroupement Pédagogique Concentré entre les communes précitées pour la rentrée 2018-2019, suite à l'accord voté à l'unanimité par le Conseil Municipal d'Auriac ;
  - De charger Madame le Maire de signer la convention de ruralité pour la rentrée 2018, pour une durée triennale et attestant la conservation de 2 postes d'enseignant et éventuellement d'1 demi-poste d'enseignant supplémentaire;
  - D'accepter le transfert du poste d'animation d'un agent d'AURIAC uniquement pour l'encadrement de temps périscolaires, selon les modalités à définir ultérieurement;
  - De conserver l'organisation actuelle du temps scolaire, soit sur 9 demi-journées, avec le maintien des activités périscolaires en fin de journée ;
  - D'acquérir un tableau blanc interactif pour la 2<sup>ème</sup> classe créée pour un montant de 2 620 € HT, subventionné à 80%.

#### Questions diverses :

- Le repas des aînés aura lieu le dimanche 18 février 2018 à la salle des fêtes. Il sera pris en charge sur le budget communal suite à la suppression du CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales).
- Une réunion publique d'information sera organisée au printemps 2018 afin de présenter les projets d'aménagement du Bourg à la population.
- La révision du schéma d'assainissement suit son cours. Des conclusions doivent être présentées prochainement par le bureau d'études en charge de l'affaire.
- Un dépôt de pain va être mis en place dans les locaux de la mairie, à partir du 03 février 2018 et ce, jusqu'à l'ouverture de la boulangerie dans le Bourg.

*L'ensemble des délibérations peut être consulté à la mairie.*

**Le Maire,**

**Laurence DUMAS**

